



Litige avec banque + huissier

Par **Nicole29**, le **07/09/2012 à 18:23**

Bonjour, rnrnIl y a 3 ans à peu près, on a (ma compagne et moi) réalisé des achats à Cora (environs pour 1500 euros), on a donc décidé de prendre la carte de paiement Cora (lié à la banque Revillon). rnrnAprès les achats, on a payé tous les mois, la somme indiquée, jusqu'au début (Février 2012) de l'année 2012, on a même payé pour un peu plus de 100 euros, et aujourd'hui après un long moment de silence, on reçoit une lettre normale (même pas recommandée), où c'est écrit Mise en Demeure de payer... rnrnJe tombe des nues, on doit payer la somme de 901.68 euros, après plusieurs demandes de leur part (alors qu'on a rien reçu, ni lettre ni coup de téléphone), il nous sort que d'après la loi 89.110 du 31/12/1989, ils peuvent nous inscrire à la banque de France. rnrnBref, on t il vraiment le droit de faire cela? sachant qu'on a rien reçu après environs (Février à Septembre 2012) 7 mois de silence. Je pense que si on a rien reçu (lettre recommandée), ils ne peuvent pas nous obliger à payer les frais de relance? Peuvent ils nous inscrire à la banque de France sachant que même si ce n'est pas une arnaque, on a pas les 900 euros, car on va se marier dans 15 jours (donc beaucoup de dépense entre temps). rnrnQuelles recours pouvons nous faire? ou doit on attendre la suite des événements? rnrnMerci beaucoup pour vos réponses, rnrnBien cordialement,

Par **edith1034**, le **07/09/2012 à 19:22**

oui mais il ya prescription, rnrnsi tout est payé vous pouvez les poursuivre pour faux et usage sur registre public, c'est un crime en droit français rnrnpour tout savoir sur la banque et les crédits rnrn<http://www.fbfs.net/banque.htm>

Par **Nicole29**, le **08/09/2012 à 00:25**

Bonjour,
Justement on ne sait pas si tout est payé mais normalement oui, il n'y a rien qui détaille pourquoi on doit payer cette somme.

Par **Nicole29**, le **05/12/2012 à 17:56**

Bonjour,
Je souhaite juste relancer un peu le sujet, j'ai reçu une autre lettre aujourd'hui, le montant est passé de 900 euros à 996 euros (+ intérêt de retard au taux du contrat à échoir jusqu'à parfait paiement).
Par contre, c'est une lettre de la banque et non plus du cabinet d'huissier. Dans certains forums on me demandent d'attendre, de faire le sourd et de ne pas payer. Mais voilà, si le montant continu à augmenter ça va faire cher au final. une idée de ce que je pourrais faire?

Par **Marion2**, le **05/12/2012 à 18:31**

Bonjour,

Une lettre de la Banque ? de votre Banque ? J'ai du mal à comprendre...